

Le Salon de  
Charlevoix  
14-15-16  
avril 2023



---

## Manuel de l'exposant

---

UNE RÉALISATION DE

**CONEX**  
événements

C.P. 36042, Place Ste-Foy  
Québec QC G1V 4W7  
conexevenements.com  
info@conexevenements.com

Chers exposants,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les participants de la 35<sup>ème</sup> édition du Salon de Charlevoix du 14 au 16 avril 2023 à l'Aréna de Clermont.

En tant que participant, vous devez vous assurer de passer en revue tous les aspects inhérents à votre participation. Afin de vous guider dans cette démarche, nous avons préparé à votre attention le « Manuel de l'exposant 2023 ».

Vous retrouverez toutes les informations pertinentes à votre participation, notamment les consignes et les règlements concernant l'aménagement de votre stand, les informations sur le montage et le démontage ainsi que les formulaires pour compléter vos différentes demandes de services.

Nous vous rappelons que ce « Manuel de l'exposant » fait partie intégrante de votre contrat de location d'espace, et qu'il est donc impératif d'en prendre connaissance et de bien comprendre les procédures ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

N'hésitez pas à communiqué avec nous.

Nous vous souhaitons un bon salon !

L'équipe de CONEX évènements.

## Avisez votre assureur

L'exposant ayant réservé un espace d'exposition a la responsabilité d'assurer la protection de son stand et de tous les biens en sa possession, à tous égards, y compris contre le vol et le vandalisme ainsi que posséder une d'assurance de responsabilité générale suffisante et adéquate d'un minimum de deux millions de dollars (2 000 000 \$). **Bien vouloir nous faire parvenir une preuve d'assurances avant le Salon**

## Conformité aux modalités

L'exposant accepte de se conformer aux présentes modalités d'exposition et à toute autre modalité que le Promoteur pourra juger nécessaire de temps à autre, avant ou pendant l'événement, y compris pendant les périodes de montage et de démontage.

## Montage des stands

Les stands seront disponibles pour le montage à compter du mercredi à 15h00 et l'installation devra être terminée pour le vendredi à 10h00.

Heures d'ouverture pour le montage seront :

Mercredi	de 13h00	à 21h00
Jeudi	de 08h00	à 21h00
Vendredi	de 08h00	à 11h00

Un gardien de nuit sera de faction à compter du jeudi.

Le montage des stands : - Le mur du fond ; hauteur de 8'  
- Les murs latéraux ; hauteur 8' sur 80" et 4' sur 40" près de l'allée.

Murs de 8 pieds obligatoires. Les murs exposés à la vue du public doivent être finis des deux côtés. De plus, tout décor excédant 8 pieds de haut doit être approuvé par la Direction du Salon. Les exposants sont responsables des normes instaurées par le service des incendies. Voir section Règlements des incendies.

Le recouvrement au sol n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé pour l'esthétique.

Le kiosque de style « demi-lune », « pop-up » ou « Spectra-light » sera accepté à la condition que les dimensions soient de 8 pieds de hauteur par 10 pieds ou 20 pieds de largeur et qu'il y ait des murs de côté.

Tables drapées : Le tissu recouvrant la table doit être de bonne qualité et ignifuge. La nappe doit recouvrir entièrement le devant et les côtés de la table de façon esthétique. Les tables artisanales improvisées sur place sont interdites. Pour tout écart à ces normes, vous devez obtenir l'autorisation du promoteur.

Pour tous vos besoins de matériel ou de décoration, nous vous demandons de bien vouloir contacter les entreprises participantes avant de contacter un non-exposant.

## Location de kiosque

Ci jointe une liste de forfaits « clé en main » et d'accessoires divers pour aménager et personnaliser votre kiosque. Les modalités de paiement sont les mêmes que celles du contrat de location d'emplacement. ( Voir **ANNEXE 2**, page 8)

## Accrochages et affichage d'enseignes, et autres objets de promotion

Toute bannière ou enseigne rigide qui doit être installée à l'intérieur du kiosque, la hauteur maximale permise est de 8 pieds. Pour les bannières accrochées au stand, seuls les murs intérieurs de celui-ci peuvent être utilisés et le verso de la bannière doit être jugé esthétique. Toute bannière suspendue est sujette à l'approbation par le Promoteur. Le promoteur se réserve le droit de refuser ou de faire enlever toute bannière qui sera jugée nuisible au bon déroulement du salon. Tous travaux d'accrochage par le plafond doivent obligatoirement être effectués par l'exposant et approuvé préalablement.

## Entreposage

L'entreposage de boîtes de carton ou autres contenants autour ou à l'arrière de votre stand durant l'exposition est strictement interdit par le Service contre les incendies. Si vous avez besoin d'entreposage pour des boîtes vides que vous désirez récupérer après le salon, vous devez identifier les boîtes en indiquant le nom de la compagnie et le numéro de votre emplacement ; ces contenants seront entreposés pour la durée du salon.

## Règlements des incendies

Le Service contre les incendies des villes exige que tous les objets, matériaux et tissus composant votre stand soient ininflammables (résistant au feu). Tout stand recouvert d'un plafond devra être protégé par un système de gicleurs. Des inspecteurs peuvent exiger le démantèlement de votre stand si votre stand est jugé non conforme aux normes.

Aucun accrochage n'est permis sur les tuyaux de gicleurs. Les planches de plastique ondulé ou de mousse plastique (Exemples : coroplaste, foamcore) sont strictement interdites dans les Halls d'exposition pour la construction des stands. Les stands construits en bois doivent être d'une épaisseur nominale d'au moins 6 mm (2¼ pouces). Les kiosques doivent être construits de matériaux incombustibles ou ignifuges ainsi que de tissus et pellicules ininflammables, et être conforme aux règlements du services contre les incendies.

Aucun appareil de cuisson portatif alimenté au charbon de bois, au gaz, au propane ou au butane ne peut être utilisé à l'intérieur des Halls d'exposition. Seuls les appareils de cuisson électrique et les réchauds avec sterno sont acceptés. Les friteuses ouvertes sont interdites.

## Arrivée et sortie du matériel d'exposition

L'expédition, le transport et la réception du matériel d'exposition sont l'entière responsabilité de l'exposant (qui doit prendre les dispositions nécessaires à cet égard) et se font uniquement à partir des endroits désignés par le Promoteur, durant les périodes d'installation et de sortie qui seront communiquées à l'exposant par le Promoteur.

## Ouverture au public

Le vendredi, il y aura une cérémonie d'ouverture officielle de 11h00 à 12h00 pour les exposants et les dignitaires régionaux.

Le prix d'entrée sera de 10 \$ par personne et gratuit pour les enfants de 11 ans et moins accompagnés de leurs parents. Pour les exposants qui le désirent, il sera possible, sur demande préalable, de vous procurer des billets d'entrée prépayés.

**NOUVEAU : À la sortie, les visiteurs qui désireraient revenir, nous offrirons un bracelet donnant droit de revenir gratuitement pour la durée du Salon.**

Les heures d'ouverture au public seront :	Vendredi	de 11 h	à	21 h
	Samedi	de 10 h	à	19 h
	Dimanche	de 10 h	à	17 h

À noter que les guichets à l'entrée seront fermés une heure avant la fermeture du salon pour permettre aux visiteurs de compléter leur visite.

## Sécurité

Bien que le promoteur fournisse un service de personnel de surveillance générale durant la période de montage, de sortie et durant la tenue du salon, il est de la responsabilité de l'exposant de protéger et d'assurer son propre matériel d'étalage ainsi que la marchandise et ses équipements. Nous vous suggérons de ne jamais laisser de matériel sans surveillance. L'exposant doit s'assurer qu'il y ait au moins une personne autorisée dans son stand en tout temps durant les heures d'exposition.

## Cartes d'accréditation

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir le « Formulaire accréditations » avant le 15 mars 2023

Les accréditations seront remises seulement si votre paiement a été effectué. Le nombre d'accréditation est déterminé selon la dimension de votre stand. Durant la période démontage et pendant les heures d'ouverture officielles du salon, elle doit être portée en permanence et bien en vue. Il est de votre responsabilité de nous faire parvenir la liste des personnes qui seront dans votre stand.

Les accréditations sont à l'usage exclusif des gens qui seront de faction dans les stands et le détenteur d'une accréditation devra présenter une carte d'identité pour confirmer l'authenticité du détenteur le cas échéant.

\*Formulaire accréditations en **ANNEXE 3**, page 9.

## Permis pour la vente de produits alcoolisés et détaillant en alimentation

Tout exposant qui vend des produits alcoolisés ainsi que des produits alimentaires doit avoir un permis pour les détaillants en vertu de la Loi sur les produits alimentaires. Lors de l'inspection par les inspecteurs du MAPAQ, assurez-vous d'avoir en votre possession votre permis ou votre preuve de paiement. L'exposant s'engage à payer tous les frais reliés aux permis divers.

## Hébergement

Pour tous vos besoins en hébergement nous vous suggérons l'hôtel hôte du salon. Lors de votre réservation, mentionnez votre participation au Salon de Charlevoix.

### **AUBERGE DES 3 CANARDS**

115, Côte Bellevue, La Malbaie (Québec) G5A 1Y2

Téléphone : 418.665.3761 | [www.auberge3canards.com](http://www.auberge3canards.com) | [info@auberge3canards.com](mailto:info@auberge3canards.com)

## Promotion

L'Hebdo Charlevoisien publiera un cahier spécial du salon qui sera distribué dans tous les foyers de Charlevoix la semaine du salon : Téléphone : 418.665.1299 | [www.hebdocharlevoisien.ca](http://www.hebdocharlevoisien.ca)

Durant le salon, un animateur fera la présentation des différents exposants ainsi qu'un descriptif des produits et services offert.

Invitez vos partenaires et vos clients. Nous vous offrons des billets de courtoisie à prix réduit. La demande doit nous parvenir avant le 15 mars 2023. Voir le « Formulaire billets e courtoisie » en **ANNEXE 5**, page 11.

## Internet

Internet sans fil grand public est disponible gratuitement pour les exposants et les visiteurs.

## Droit d'exclusivité

Le fait de louer un espace d'exposition n'accorde aucun droit d'exclusivité ou privilège en faveur de l'exposant et/ou de son champ d'activité commerciale, à moins d'entente écrite contraire avec le promoteur.

## Sollicitation

La distribution de souvenirs, échantillons, matériels publicitaires ainsi que toute sollicitation doit se faire qu'à l'intérieur de votre espace d'exposition. Il est interdit de distribuer ou de démonter quoi que ce soit qui puisse gêner les activités ou obstruer l'accès des autres stands ou des allées.

## Entretien et nettoyage des stands

Le stand doit en tout temps demeurer propre, ne pas laisser à la vue des visiteurs des objets non liés à la présentation du ou des produits. L'exposant a la responsabilité de nettoyer son espace, l'organisateur assurant le nettoyage des espaces publics. Des aires de lavage seront disponibles sur le site afin de vous permettre de nettoyer votre matériel de cuisson ou de préparation. Leur positionnement vous sera fourni la journée du montage.

## Tirages et prix de participation

Nous suggérons l'utilisation de votre billetterie. Le cas échéant, il sera possible d'utiliser la billetterie du Salon.

Les réclames commerciales et les concours organisés par les exposants doivent être autorisés par le promoteur et ne doivent jamais engager ce dernier. Si les billets sont vendus, l'exposant qui organise un tirage ou un concours lors du salon doit fournir un exemplaire des règlements, du formulaire d'inscription et de la confirmation d'approbation de la Régie des loteries du Québec. Le promoteur se réserve le droit d'interdire un tirage ou un concours que soumet l'exposant.

Le dimanche à 16h30, l'animateur du salon fera mention des tirages ainsi que les noms des gagnants et la description des prix de participations attribués.

## Démontage

Le démontage des stands à compter du dimanche à 17h00 et tout devrait être terminé pour le lundi à 11h00.

Par respect pour les visiteurs, il est strictement interdit de démonter votre stand ou sortir du matériel avant la fermeture du Salon le dimanche.

Le démontage et la sortie du matériel débiteront dès le retrait des tapis d'allées.

Nous tenons à vous rappeler qu'il n'y aura pas de service de gardiennage dans la nuit du dimanche au lundi.

À ne pas oublier, prendre les arrangements nécessaires avec votre transporteur pour la sortie de votre marchandise avant 11h00 le lundi matin. Tout matériel encore sur place après 11h00 le lundi matin sera disposé au frais de l'exposant.

## Permanence

L'exposant est responsable des faits et gestes de ses employés, agents, fournisseurs et entrepreneurs durant leur présence sur les lieux de l'événement, par conséquent, dans le but de maintenir un salon harmonieux, toute personne jugée violente, en état d'ivresse, agressive, déplaisante ou indésirable, pourra être expulsée des lieux d'exposition. Les dirigeants de l'exposition se réservent le droit de refuser l'entrée à une personne, si celle-ci se trouve en état d'intoxication ou pour toutes raisons allant à l'encontre de la bonne tenue du Salon.

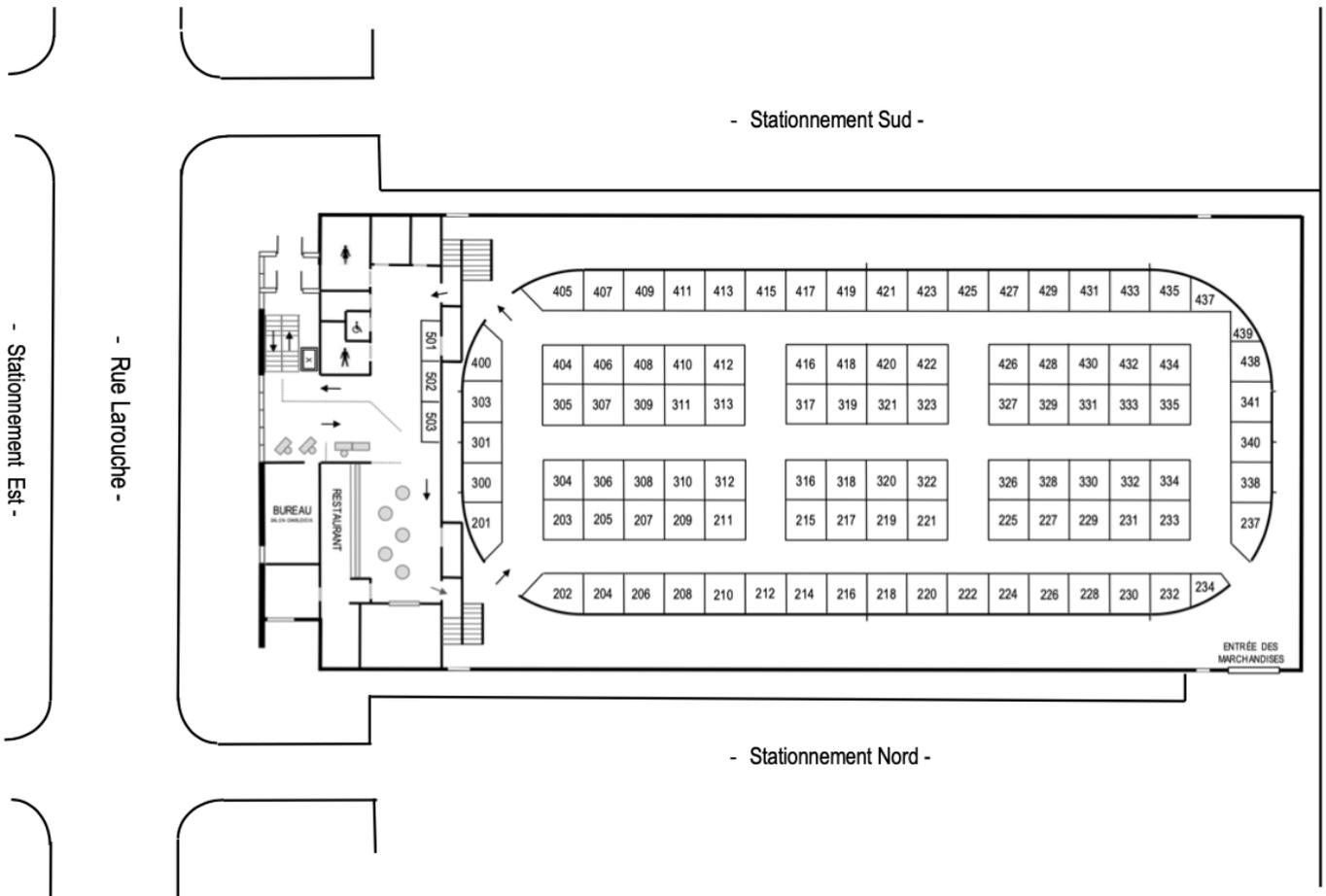
L'exposant doit assurer la présence d'au moins une personne responsable dans le stand durant les heures d'ouverture du Salon ainsi qu'au moins 15 minutes avant l'ouverture et au moins 15 minutes après l'heure de fermeture. Le port de l'accréditation des exposants est obligatoire en tout temps.

## Aide-mémoire & Liste de contrôles

Voir le document « Feuille de route » en **ANNEXE 4**, page 10.

## Informations additionnelles

**Guy Lépine** Téléphone : 418-523-5040  
Cellulaire : **418-803-8901**  
Aréna de Clermont : 418.439.3773 (du 11 au 17 avril 2023)  
Courriel : [info@salondecharlevoix.com](mailto:info@salondecharlevoix.com)



**Accessoires, fournitures et forfaits de stands tout inclus 2023**



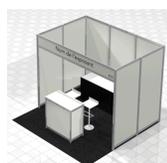
**Chaises et tables « Bistro » :**

Chaise Bistro	Tabouret en cuir noir ou blanc Siège hauteur 30"	12,00\$
Table Bistro Hauteur 40"	Table bistro avec nappe spandex	30,00\$



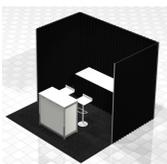
**Comptoirs :**

Dimension	18" x 40" x 40"	70,00\$
	18" x 40" x 72"	145,00\$
Dessus	Laminé blanc	
Côtés et devant	Aluminium et PVC	



**Forfait stand aluminium et PVC, 10' x 10' :** 435,00\$

- Mur du fond 96" x 120"
- Murs de côté 96" x 80"
- Identification 120" x 8", et le nom de votre l'entreprise
- 2 chaises « Bistro »
- 1 comptoir aluminium et PVC 40" au choix
- 1 corbeille à papier
- 2 lumières Leed
- 1 prise électrique 1500 watts / 15 ampères
- 1 table 2' x 6', nappe et jupe
- 1 tapis 10' x 10'



**Forfait stand en rideaux bleus, 10' x 10' :** 285,00\$

Mêmes dimensions, mêmes équipements et mêmes accessoires que le forfait stand aluminium et PVC.

**Autres équipements et services :**

Corbeille à papier		8,00\$
Luminaire pour stand	Leed	25,00\$
Prises électrique	1500 watts / 15 amp 220 volts / 30 amp	85,00\$ 225,00\$
Rideaux bleus	30" haut x 120" 96" haut x 40"	28,00\$ 8,75\$
Table 2' x 6' x 30", nappe et jupe	Régulière Haute 40"	28,00\$ 34,00\$
Tapis de stand	10' x 10' 10' x 20' 20' x 20'	110,00\$ 200,00\$ 530,00\$

**À NOTER**

Le matériel et les services doivent être commandés au plus tard une (1) semaine avant l'événement et payable selon les modalités du contrat de location d'emplacement.

Mentionnons que l'installation sera faite par le personnel du salon et inclus dans le coût de location.

Les prix sont sujets à changement et selon la disponibilité du matériel.

**info@conexevenements.com**  
**Informations 418.523.5040**



C.P. 36042, Place Ste-Foy  
Québec QC G1V 4W7  
conexevenements.com  
info@conexevenements.com



**Le Salon de  
Charlevoix**  
14-15-16  
avril **2023**

## FORMULAIRE D'ACCREDITATIONS

DATE

ENTREPRISE	<input type="text"/>	STAND	<input type="text"/>
RESPONSABLE	<input type="text"/>	TITRE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>

Tel que stipulé à votre contrat de location d'espace et compte tenu de la limitation autorisée, vous avez droit à trois (3) accréditations par multiple de 100 pi<sup>2</sup> et le coût sera de 10 \$ pour chaque accréditation additionnelle.

Les accréditations vous seront remises lors de votre installation à compter du jeudi 9 h au kiosque d'information du Salon dans le hall principal. Nous remettons l'ensemble des accréditations à un responsable du stand.

## SVP Inscrire le prénom et le nom du représentant

1	<input type="text"/>	11	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	12	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	13	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	14	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	15	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>

		RÉSERVATION	
ACCREDITATIONS INCLUSES AU CONTRAT	<input type="text"/>	COÛT UNITAIRE (S/F)	<input type="text"/> \$
ACCREDITATIONS ADDITIONNELLES	<input type="text"/>	COÛT UNITAIRE	10,00 \$ <input type="text"/> \$
		TOTAL	<input type="text"/> \$
		TPS 5%	<input type="text"/> \$
		TVQ 9,975%	<input type="text"/> \$
		À PAYER	<input type="text"/> \$

Faire parvenir le formulaire avant le 15 mars 2023 :

**Guy Lépine** info@salondecharlevoix.com

418.523.5040

## ANNEXE 4 | Feuille de route

√	#	DESCRIPTION	DATES DE TOMBÉES	RESPONSABLES	FONCTIONS
	1	Accréditations			
	2	Ameublements du stand et fournitures			
	3	Articles promotionnels & autres			
	4	Attestation assurances responsabilité			
	5	Attestation d'assurances responsabilités			
	6	Besoin de construction			
	7	Besoins en électricité, multi-prises			
	8	Billets de couloir			
	9	Branchement Internet			
	10	Déplacements			
	11	Fils extensions et multiprises			
	12	Lingettes désinfectantes			
	13	Liste de contrôle (Checklist)			
	14	Logistique des transports			
	15	Luminaire dans le stand			
	16	Marchandises et fournitures au stand			
	17	Opportunités marketing			
	18	Organisation du salon			
	19	Petites bouteilles d'eau			
	20	Plan de sol du stand			
	21	Produits de nettoyage et fournitures			
	22	Produits en présentation et autres			
	23	Rapport de discussions et de rencontres			
	24	Règlements du salon			
	25	Retour du matériel			
	26	Tablettes informatique et recharges			
	27	Tapis - Couvre-sol			
	28	Téléviseur et clé USB avec visuels			
	29				
	30				
	31				
	32				
	33				
	34				
	35	Analyses des coûts / Budget			

**Le Salon de  
Charlevoix**  
14-15-16  
avril **2023**

**FORMULAIRE  
BILLETS DE COURTOISIE**

DATE

ENTREPRISE	<input type="text"/>	STAND	<input type="text"/>
RESPONSABLE	<input type="text"/>	TITRE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>

Démarquez-vous auprès de vos fournisseurs et profitez de l'occasion pour inviter vos clients actuels et potentiels en leur offrant un accès préférentiel avec des billets de courtoisie offerts à taux réduit :

Prix d'entrée régulier 10 \$ | **Billet de courtoisie 8 \$**

- Les billets de courtoisie achetés au coût de 8 \$ chacun doivent être payés préalablement.
- Le billet de courtoisie donne droit aux mêmes avantages que le droit d'entrée régulier et admissible au bracelet leur donnant accès gratuitement sur le site pour la durée du Salon.
- Faire parvenir votre demande **avant le 15 mars 2023**.
- Sur réception de votre paiement, nous vous ferons parvenir vos billets de courtoisie via la poste.
- Les billets de courtoisie achetés sont non remboursables et non monoyables.

## RÉSERVATION

NOMBRE DE BILLETS DE COURTOISIE  COÛT UNITAIRE 10,00 \$  \$

TOTAL  \$

TPS 5%  \$

TVQ 9,975%  \$

À PAYER  \$

## Informations bancaires :

Payer à l'ordre de : CONEX événements / Salon de Charlevoix  
Banque : Banque CIBC, Sillery  
# 00045-010-7619715  
1270, ave Maguire - Québec - QC - G1T 1Z3

Pour information : 418.523.5040  
info@salondecharlevoix.com